



L'ARTERRE
Accompagner · Jumeler

VOUS SONGEZ À VOUS ÉTABLIR EN AGRICULTURE?

Crédit : Jonathan Vincent



► **Cette chronique
s'adresse à vous !**

Cette deuxième chronique de six s'intéresse à un mode d'établissement auquel on ne pense pas toujours, soit le **partenariat d'affaires**. Dans le contexte de pénurie de main-d'œuvre actuel qui amène beaucoup d'entrepreneurs à repenser leur organisation de travail, on voit de plus en plus de producteurs agricoles expérimentés à la recherche d'un associé qui pourrait se joindre à leur entreprise en tant que coexploitant.

Le partenariat d'affaires permet de dégager du temps pour le propriétaire, de partager les responsabilités entre plusieurs individus ou encore, de développer un nouveau volet à l'entreprise. Il arrive aussi que la recherche d'associés résulte d'une planification à long terme du transfert de l'entreprise. Dans ce cas, le partenariat peut être la première étape d'un transfert qui aura lieu dans plusieurs années.

Pour un aspirant, il peut s'avérer motivant de s'associer à un producteur d'expérience qui pourrait même lui servir de mentor. L'aspirant peut ainsi assumer un rôle de gestionnaire en acquérant progressivement, selon un plan d'acquisition de parts qui aura fait l'objet de négociations, une partie d'une entreprise qu'il n'aurait jamais pu acheter seul.

Pour être un bon candidat au partenariat d'affaires, il faut être prêt à travailler en équipe, savoir bien communiquer ses idées et être ouvert à faire des compromis. En combinant les visions des deux partenaires, on peut créer des équipes solides, aptes à relever les défis de l'agriculture contemporaine.

Il est fortement recommandé de passer par une période d'essai avant de se lancer dans l'inclusion d'un partenaire dans l'entreprise. La convention de partenariat rédigée par la suite par un professionnel du droit permettra d'officialiser l'entente entre les nouveaux associés.

Sachez que L'ARTERRE peut vous accompagner GRATUITEMENT dans tout ce processus. Contactez votre agente locale :

Pour les MRC des Maskoutains et de Pierre-De Saurel

Amélie Tremblay: 450 774-3141, poste 3144 • atremblay@arterre.ca